

PERSONNES PRÉSENTES

Représentants de la municipalité

- Monsieur le Maire
- Mademoiselle Blain
- Mademoiselle Lory

Représentants des parents d'élèves

- Madame Garceau
- Madame Juinier
- Madame Joyeux
- Madame Micheloni
- Madame Picot
- Madame Taïdonekhong

Enseignantes

- Madame Allély
- Madame Chapuy
- Madame Renaud
- Madame Valay

PERSONNES EXCUSEES

- Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale
- Madame Denigot (enseignante)

La séance est ouverte à 18 h.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école

Le procès-verbal du dernier conseil d'école est adopté.

2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Sur 127 électeurs inscrits, 81 ont voté ; ce qui donne un taux de participation de 63,78 %.

Sur 81 bulletins, 6 ont été déclarés blancs ou nuls.

En tout, il y a donc eu 75 suffrages exprimés.

La liste présentée par Madame Martineau a été élue à l'unanimité avec quatre sièges de titulaires et quatre sièges de suppléants.

3. Approbation du règlement intérieur du conseil d'école

Le règlement intérieur du conseil d'école est approuvé.

4. Approbation du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est approuvé.

5. Présentation de l'équipe

Directrice : Mme Chapuy

Personnel enseignant : Mme Allély, Mme Chapuy, Mme Denigot, Mme Renaud, Mme Valay

Personnel éducatif :

- **ATSEM** (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
 - auprès des élèves de PS/MS : Mme Denis
 - auprès des élèves de GS : Mme Moulin
- **AESH** (accompagnante d'élèves en situation de handicap) : Mme Porret

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) d'Ardentes :

- Psychologue scolaire : Mme Houllier
- Enseignante spécialisée en aide pédagogique : Mme Subirats
- Enseignante spécialisée en aide relationnelle : Mme Moulin-Virard

Infirmière scolaire assurant un bilan auprès des élèves de CE2 : Mme Charrier

Infirmière de PMI assurant un bilan auprès des élèves de MS : Mme Bry

6. Effectifs et organisation pédagogique

Effectif total : 79 élèves dont 30 élèves de maternelle et 49 élèves d'élémentaire.

Répartition

Classe de Mme Valay (14 élèves) :	1 élève de TPS 5 élèves de PS 8 élèves de MS
Classe de Mme Allély (24 élèves) :	16 élèves de GS 8 élèves de CP
Classe de Mme Renaud (15 élèves) :	10 élèves de CE1 5 élèves de CE2
Classe de Mme Chapuy (26 élèves) :	16 élèves de CM1 10 élèves de CM2

Enseignante en services partagés

Mme Denigot assure la classe auprès des élèves de CM1/CM2 les jeudis et vendredis.

Organisation pédagogique particulière

Compte tenu d'une répartition des effectifs particulièrement hétérogène cette année, le conseil de maitres a décidé de procéder aux aménagements pédagogiques suivants :

- Les élèves de GS sont répartis en deux groupes homogènes et sont, alternativement, deux jours par semaine en classe avec les PS/MS et deux jours par semaine en classe avec les CP (jusqu'à la récréation de l'après-midi) ;
- Tous les débuts d'après-midis, les élèves de CP/CE1 sont regroupés, ceux de CE2/CM1 également tandis que les élèves de CM2 sont seuls avec leur enseignante. Des séances de calcul sont organisées sur ces temps de décloisonnement.
- Les mardis et jeudis, de 14 h à 15 h, les GS restent sous la responsabilité de Mme Valay avec les MS pour des activités liées au domaine du vivant. Pendant ce temps, Mme Allély met en œuvre des séances de lecture avec ses élèves.
- Des passerelles pédagogiques sont également organisées, au cas par cas, entre les classes de CE et de CM.

7. Projet d'école 2019-2023

Le projet d'école est à redéfinir pour la période 2019-2023. Il doit à la fois tenir compte des objectifs fixés par les programmes et à la fois s'inscrire dans le contexte local propre à chaque école.

Lors de la prochaine réunion du conseil, les membres du conseil seront associés à son élaboration. Puis il sera soumis à Mme l'Inspectrice pour validation. Enfin, il sera présenté à l'occasion de la dernière réunion du conseil pour approbation.

La majorité des actions menées dans le précédent projet seront sans doute reconduites ; toutefois l'articulation du projet sera certainement un peu différente.

A l'heure d'aujourd'hui, sept objectifs semblent prioritaires. Chaque objectif donnera lieu à une ou plusieurs actions. En voici quelques exemples à titre d'illustration pour l'année en cours.

1. Améliorer les capacités de compréhension et d'expression des élèves tant à l'oral qu'à l'écrit

- comprendre sans images et sans modèle pour développer les images mentales
- s'organiser pour comprendre (séquence sur les consignes en début d'année, résolution de problèmes)
- comprendre ce qui n'est pas explicitement formulé
- s'exprimer sans montrer
- utiliser le théâtre et la danse pour s'exprimer
- projets pédagogiques « innovants » :
- projet radio : interview des élèves pour l'émission des P'tits Berrichons, rencontre avec l'animateur, visite des studios, conception et réalisation d'une émission
- orthographe, production d'écrit...
- cahier d'écrivain du CP au CM2

2. Favoriser l'attention des élèves

- éducation la santé :
 - o importance du petit-déjeuner
 - o importance du rôle du sommeil

- o sensibilisation aux risques liés aux bruits
- o **du 06/04 au 10/04** : « la semaine sans écrans, s'en séparer pour mieux les retrouver » (dans le cadre du contrat local de santé)
- o Partenariat avec l'IFSI : accueil de stagiaires en soins infirmiers (dans le cadre du contrat local de santé)
- séquence pédagogique pour apprendre à être attentif : le programme ATOLE proposé par l'INSERM
- amélioration de l'environnement de travail : posture, mise à disposition de casques....

3. Favoriser la motivation des élèves

- différencier en fonction des besoins de chacun
- s'attacher à montrer aux élèves leurs progrès dès que c'est possible (cahier d'écrivain du CP au CM2, courbe de réussite en dictée, fiche d'opérations de la semaine...)
- donner du sens aux apprentissages en menant des projets dans de nombreuses disciplines avec des partenaires :
 - o lecture des plus grands aux plus petits
 - o ateliers cuisine
 - o participation à des prix, des concours, des défis (Escapages, concours d'orthographe, rallye mathématiques...)
 - o participation à des projets menés au niveau départemental (AGEEM en maternelle, défi-sciences,...)
 - o projet radio avec France Bleu Berry et Canopé
 - o projet visant à protéger la nature (Nettoyons la nature, mise en place d'un composteur pédagogique en collaboration avec la cantinière, animation du Sytom, atelier de fabrication de papier recyclé...)
 - o projet artistique : « la classe, l'œuvre » avec le musée Saint-Roch

4. Responsabiliser les élèves et les faire coopérer

- Activités visant à responsabiliser les élèves :
 - o organisation de services rendus à la classe
 - o responsabilisation dans la gestion du matériel
 - o développement de l'autonomie par la mise en place d'activités ritualisées
 - o utilisation de méthodes d'auto-correction
 - o justification de son point de vue
 - o arbitrage et observations en EPS
 - o éducation aux risques (incendie, attentat, risques majeurs, vélo, internet)
 - o éducation aux médias (radio, internet)
 - o conseil des élèves
- Activités nécessitant une attitude coopérative :
 - o travaux de groupe
 - o rallye mathématiques
 - o jeux collectifs en EPS (**octobre/novembre** – cycle ballon ovale avec un éducateur du club de rugby de Châteauroux (CE/CM)...)
 - o situations d'entraide (au sein de la classe : tutorat / entre les classes : ateliers cuisine)

5. Cultiver le goût de l'effort et de la persévérance

- proposition de situations problèmes dans différentes disciplines
- participation à la semaine des mathématiques (de la TPS au CM2)
- séquences d'EPS exigeant de l'endurance :
 - o **avril/juin** – natation tous les jeudis matins (de la GS au CE2)
 - o **mai/juin** – cycle vélo avec une journée à vélo le 29 juin (CM)
- participation à des journées d'EPS organisées par la circonscription :
 - o **28 novembre** : rencontres endurance (GS/CP)

<ul style="list-style-type: none"> o juin : journées Omnisports (de la TPS au CE2)
6. Partager une culture commune <ul style="list-style-type: none"> - Lecture de contes, poèmes, fables traditionnels - Participation à un spectacle de la programmation Equinoxe <ul style="list-style-type: none"> o 05/11 – Bouskidou (du CP au CM2) o 03/02 – Lilelalou (de la TPS à la GS) - participation au prix littéraire Escapages (de la TPS au CM2) - participation au projet « la classe, l'œuvre » en partenariat avec le musée St-Roch à Issoudun <ul style="list-style-type: none"> o 12/11 – visite du musée (de la TPS au CP) o 11/02 – visite du musée (du CE1 au CM2) o 16/05 – une nuit au musée - participation à la commémoration du 11 novembre - un an sur deux (CM1/CM2) - partenariat avec l'IME pour une acceptation des différences
7. Etablir une relation de confiance parents / enseignants <ul style="list-style-type: none"> - réunion d'information à la rentrée - rendez-vous individuels en fonction des besoins - participation des parents à l'encadrement de certaines activités éducatives - sollicitation des familles pour l'animation d'un atelier après la classe pendant la semaine sans écrans ou à défaut pour leur participation - implication des familles dans le projet de protection de la planète (fabrication d'hôtels à insectes, de nichoirs, confection d'un pique-nique zéro déchet...)...

Une représentante de parents propose de solliciter une association de prévention des risques liés à une exposition excessive aux bruits et de fournir à l'équipe enseignante une mallette pédagogique et des bouchons d'oreilles individuels.

Une autre propose de prendre contact avec un professeur de yoga pour un atelier dans le cadre de la semaine sans écrans.

Une représentante de parents suggère que la sortie vélo se fasse en forêt du Poinçonnet autour de l'étang de Berthommiers. Monsieur le Maire propose de solliciter la gendarmerie pour assurer la sécurité de la classe au moment de traverser la route départementale n°943 au niveau de Clavière.

8. Evaluations nationales des élèves de CP et de CE1

Les évaluations nationales ont été passées courant septembre.
Les résultats individuels ont été communiqués aux familles sous forme de diagrammes.

Globalement, les enseignantes constatent que les épreuves de français ont été mieux réussies que celles de mathématiques ; en CE1, un écart important entre les deux est à noter.

➤ Résultats des 8 élèves de CP

En français

Les épreuves de français visaient à évaluer huit compétences. Elles ont permis d'identifier :

- que pour une compétence sur huit, un élève se situe dans la catégorie « élève à besoins » ;
- que pour une à trois compétences, cinq élèves se situent dans la catégorie « élèves fragiles ».

En mathématiques

Les épreuves de mathématiques visaient à évaluer sept compétences. Elles ont permis d'identifier :

- que pour une compétence sur sept, un élève se situe dans la catégorie « élève à besoins » alors qu'il se trouve en réussite pour les six autres compétences ;
- que pour une à trois compétences, six élèves se situent dans la catégorie « élèves fragiles ».

En mathématiques, les trois compétences qui ont posé le plus de difficultés aux élèves sont : associer un nombre à une position, résoudre des problèmes, quantifier des collections.

Les CP passeront à nouveau des évaluations fin janvier ou début février 2020.

➤ Résultats des 10 élèves de CE1

En français

Les épreuves de français visaient à évaluer huit compétences que l'on peut regrouper en trois catégories :

- écrire des syllabes ou des mots dictés (un élève à besoins, deux élèves fragiles) ;
- comprendre des mots ou des phrases lus par l'enseignante (un élève fragile) ;
- lire à haute voix des mots ou un texte / comprendre des phrases ou un texte lus seul(e) (4 élèves fragiles).

En mathématiques

Les épreuves de mathématiques visaient à évaluer neuf compétences que l'on peut regrouper en cinq catégories :

- représenter des nombres entiers (neuf élèves fragiles) ;
- résoudre des problèmes (deux élèves à besoins, cinq élèves fragiles) ;
- calculer mentalement (un élève à besoins, trois élèves fragiles) ;
- calculer en ligne (six élèves à besoins, quatre élèves fragiles)
➔ manque d'automatismes
- associer un nombre à sa position (trois élèves à besoins, un élève fragile) ;
- reproduire un assemblage (deux élèves fragiles).

A la lecture de ces résultats, les enseignantes vont proposer des séances d'APC et/ou formuler des demandes d'aide auprès du RASED.

9. Présentation des possibilités d'aide aux élèves en difficulté

➤ Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les activités pédagogiques complémentaires sont assurées par les enseignants. Elles permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés (ponctuelles) dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel.

Cette année, les plages horaires sont étendues afin de permettre d'anticiper le travail de classe, notamment le matin. La priorité est donnée aux activités de lecture.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8 h 20 – 8 h 50			
16 h 30 - 17 h 30			

Pour qu'un élève puisse participer à ces activités pédagogiques complémentaires, une autorisation préalable de la famille est nécessaire.

➤ Différenciation pédagogique dans les classes

Dans toutes les classes, des adaptations pédagogiques sont proposées en fonction des besoins des élèves (allègement de certaines tâches ou au contraire augmentation des tâches à accomplir).

➤ PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)

Si la différenciation s'inscrit dans la durée, elle peut donner lieu à l'élaboration d'un PPRE auquel les familles sont associées.

➤ Bilan et/ou prise en charge pendant le temps scolaire par le RASED

Le Rased peut intervenir, à la demande des enseignantes, après avis favorable de la famille, pour la réalisation de bilan ou pour une prise en charge pendant le temps scolaire à l'école.

➤ Equipe éducative

Pour proposer des actions conjointes, l'ensemble des partenaires œuvrant pour la réussite de l'élève (parents, enseignant, intervenant extérieur) peuvent se réunir en équipe éducative.

➤ PPS (Programme Personnalisé de Scolarisation)

Les élèves ayant besoin de l'aide d'une AESH en classe bénéficient d'un PPS. Cette année, deux élèves de l'école sont concernés par ce dispositif.

➤ Stages de remise à niveau

Des stages de remise à niveau peuvent être proposés aux élèves de CM1/CM2 pendant les congés de printemps et les congés d'été.

10. Sécurité à l'école

Sécurité incendie

Un exercice a été effectué mardi 1^{er} octobre au matin. L'évacuation a duré 1 minute 15 secondes.

Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) : alerte attentat-intrusion

Tous les élèves ont été préparés à la réalisation de cet exercice :

- écoute de la sonnerie spécifique installée par la municipalité
- entraînement au jeu de cache-cache (PS→CP)
- rappel des bons gestes (CE→CM)

Un exercice a été réalisé le 18 octobre et a permis la modification d'un point de ralliement. Un autre type d'exercice aura lieu au cours du deuxième trimestre.

DUERP

Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été présenté aux membres du conseil d'école.

RSST

Le registre de santé et de sécurité au travail a été présenté aux membres du conseil d'école.

11. Coopérative scolaire

La coopérative scolaire n'est pas une association autonome.

Elle est affiliée à la section départementale de l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole) qui a la capacité juridique. Cette dernière assume ainsi la responsabilité du fonctionnement de la coopérative scolaire qui lui est affiliée, en dehors des fautes lourdes et intentionnelles ou des infractions. En contrepartie, la coopérative doit se conformer aux statuts et au règlement de l'OCCE. Elle est contrôlée par l'OCCE, ce qui lui apporte des garanties de gestion.

Bilan de l'exercice 2018-2019

Ce bilan a été validé par Mme Visage, représentante des parents d'élèves.

Dépenses de l'année	
Spectacles et sorties scolaires, abonnements, affiliations (OCCE, USEP, CDDP), assurances, achat des photos scolaires, classe de découverte...	- 4 775,73 €
Recettes de l'année	
Participation des familles, ventes des photos scolaires, subvention de la municipalité, dons	+ 6 394,75 €
Bilan de l'année	
Recettes – Dépenses	+ 1 619,02 €
Solde bancaire	
au 31 août 2019	+ 4 919,15 €

Pour assurer le fonctionnement de la coopérative, il est recommandé d'avoir deux mandataires et deux vérificateurs aux comptes. Ces fonctions sont à renouveler chaque année.

Année 2019-2020

Mandataires : Mme Chapuy et Mme Valay
Vérificateurs aux comptes : Mme Picot et Mme Taïdonekhong

12. Travaux

Dans la classe de GS/CP, un brise-soleil orientable va être réparé et des rideaux seront bientôt installés sur une étagère.

13. Cantine et garderie

→ Concernant la cantine, la municipalité pose la question du respect du règlement intérieur par certains enfants voire par certains parents.

Une représentante de parents d'élèves interpelle la municipalité sur l'équilibre des repas et émet le souhait que plus de produits locaux et cuisinés soient servis aux enfants au lieu de plats industriels. Monsieur le maire fait observer que la cantinière a préparé à plusieurs reprises des soupes « maison » qui n'ont eu aucun succès, contrairement aux soupes « en boîte ». Par ailleurs, accéder à cette demande induirait sans doute des coûts supplémentaires qui seraient automatiquement répercutés sur le prix du repas. La question du maintien de la chaîne du froid entre le prestataire et la cantine est également évoquée par cette représentante de parents.

Comme chaque année, la municipalité a prévu d'organiser un repas et un goûter de Noël :

- jeudi 19 décembre : repas de Noël ;
- vendredi 20 décembre : goûter de Noël avec la participation du père Noël pour les élèves de maternelle.

→ Concernant la garderie, une représentante de parents d'élèves souhaiterait organiser un sondage auprès des familles pour savoir s'il existe un besoin d'ouverture avant 7 h 30. Monsieur le Maire précise que cette question a déjà été évoquée en conseil municipal et que les élus n'y sont pas favorables. Toutefois, il donne son accord pour la réalisation de ce sondage et ajoute qu'un surcoût serait alors engendré pour toutes les familles dont les enfants bénéficient des services de la garderie. La directrice accepte de le diffuser aux familles à condition que le document ait été préalablement transmis à la municipalité. Les autres représentants de parents souhaitent également être tenus informés avant la diffusion de ce document.

14. Questions ou observations diverses

En tant que membre du bureau de l'association de parents d'élèves (APE), l'une des représentantes fait part des actions prévues par l'APE :

- 20 décembre : cadeaux offerts pour Noël à tous les élèves du CP au CM2
- 21 décembre : tenue d'un stand au marché de Noël ;
- 7 mars : bal avec spectacle offert aux enfants ;
- fin juin : organisation de la kermesse à l'occasion de la fête d'école.

Elle précise également que c'est la dernière année d'existence du bureau actuel et invite tous les parents intéressés à prendre contact avec l'APE pour que cette association poursuive ses activités à la rentrée prochaine.

Enfin, elle demande à rencontrer l'équipe enseignante pour envisager l'achat de matériel pour la cour de récréation.

15. Date du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école est prévu **VENDREDI 6 MARS 2020** de 18 heures à 20 heures.

La séance est levée à 20 h 50.

La directrice

Le maire

Pour les représentants
de parents d'élèves

Madame Chapuy



Monsieur Descouraux

Madame Visage